

Bulletin de Germigny des Prés

Septembre 2024



Edito du Maire

L'été a démarré avec les élections législatives qui ont généré une surcharge imprévue pour nos services et élus que je remercie vivement pour leur implication. Je remercie également les nombreux électeurs qui se sont déplacés pour exprimer leur voix.



Si les Jeux Olympiques et Paralympiques ont largement occupé l'espace médiatique estival, nous ne devons pas oublier les nombreux conflits plus ou moins proches de nos frontières qui n'ont toujours pas trouvé de solution diplomatique.



A Germigny, comme dans tous les villages de France, la rentrée scolaire a eu lieu, ce qui signifie également la reprise des projets communaux parfois mis en sommeil pendant l'été.

Nous vous souhaitons à tous une excellente reprise !



Philippe Thuillier



Mairie de Germigny des Prés
Place de la mairie
4-5110 Germigny des Prés
02 38 58 27 03



www.germigny-des-pres.fr
mairie-germigny@orange.fr



Intramuros – Application gratuite
sur smartphone ou tablette

Sommaire

Communauté de Communes Val de Sully	1 & 2
Travaux au logement communal.....	2
Entretien des chemins.....	3
La salle des fêtes fait peau neuve	3
Distribution des composteurs	3
Food trucks.....	3
Cinéma en plein air	4
Conciliateur de justice.....	4
Les germignons à l'honneur	4

Exposition d'artistes locaux	4
Messages citoyens	5
Association Ateliers de Germigny	5
Don d'organes	6
État civil.....	6
Permanences de Mairie	6
Rentrée scolaire	6
Réseau d'entreprises Germignonnnes	6
Le radar pédagogique	7

Communauté de Communes Val de Sully

Place aux Étoiles à Saint Benoit sur Loire

Le 27 juillet, malgré une météo compliquée, Place aux Étoiles 2024 a été une vraie réussite avec une hausse de la fréquentation estimée à 1500 visiteurs contre 1300 en 2023.

Le spectacle acrobatique et hilarant de la compagnie Les Sanglés « Gagarine is not dead »



Le show mapping immersif « Van Gogh la tête dans les étoiles »



Spectacle de rue « Les Aquamens »



Spectacle de rue « La compagnie Remue-Ménage » avec sa déambulation lumineuse



Et bien d'autres animations et ateliers qui ont enchanté petits et grands.

Un grand merci à la Communauté de Communes et tout particulièrement à Gautier MERGEY et Marie MADROLLES du Service Culture et Patrimoine pour l'organisation de cet événement, aux bénévoles qui ont œuvré toute la soirée dont Marie RAHMOUNI et Martine DURAND élues de Germigny Des Prés.

Rendez-vous l'année prochaine fin juillet 2025 !

Concerts à l'Oratoire

Cette année encore, 4 spectacles de très grande qualité avec des univers très différents ont été proposés au public :

- **PLUME le 30 juin** : Ce concert gratuit, en extérieur dans les jardins de l'oratoire, a embarqué et fait danser le public dans un voyage envoûtant au son du erhu (violon traditionnel chinois), de la guitare, de l'accordéon chromatique et d'autres instruments traditionnels.



- **OMMM le 7 juillet** : Composé de 4 chanteurs, ce groupe vocal français nous a fait partager des moments uniques entre hip hop, jazz, musique du monde, pop, gospel, chanson et soul. Un grand moment de musique !



- **Ana Carla MAZA le 21 juillet** : Cette chanteuse née à Cuba est une violoncelliste virtuose. Elle a conquis le public venu très nombreux, par ses rythmes effrénés et sa voix envoûtante. Une très grande artiste qui se produit sur les scènes internationales !



- **BACK AND FORTH le 4 août** : Ce trio est originaire de la région Centre. Ces trois voix entremêlées de façon harmonieuse nous ont emporté à travers un répertoire riche en compositions et reprises revisitées du folk américain. Un moment de douceur !



Une belle réussite, 439 spectateurs ont assisté aux 4 concerts.

L'originalité des concerts de l'oratoire réside dans ce lieu unique, sa sonorité, la qualité des spectacles proposés et la proximité avec les artistes.

Merci à Marie MADROLLES et Gautier MERGEY du Service Culture et Patrimoine de La Communauté de Communes pour le choix des artistes et leur investissement pour promouvoir la culture et le patrimoine dans les communes du Val de Sully.

Travaux au logement communal :

En 2020, nous avons refait la partie nord de la couverture du garage du logement communal. La partie sud, qui était moins dégradée à l'époque a depuis nécessité d'être également reprise. C'est l'entreprise germignonne « Romain NICOLE » qui a été retenue pour un montant de 4 532,52€ TTC.

Par ailleurs, la terrasse fortement dégradée et glissante l'hiver (car revêtue de carrelage) fait également l'objet d'une reprise. C'est l'entreprise de Germigny « DB Rénovation » qui a été retenue pour un montant de 3 696€ TTC dont 50% seront pris en charge par le fonds de concours de la Communauté de Communes.



Entretien des chemins :

Comme indiqué dans le précédent bulletin, les chemins ont été « réparés » en mai. Seul le chemin des Fontaines, très dégradé nécessitait une intervention plus importante, réalisée en juillet.

L'entreprise BONNEAU a livré du béton concassé mis en place par nos soins. Ce matériau devrait permettre à ce chemin, de rester en état pendant plusieurs années. Le montant de l'opération est de 2 214€ TTC

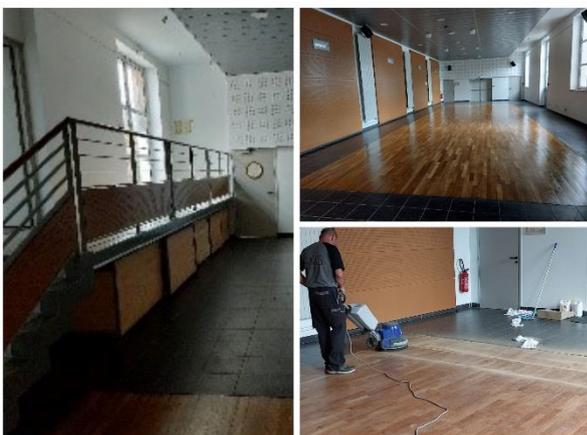
La salle des fêtes fait peau neuve

Nous avons inscrit au budget un montant pour un « rafraichissement » de la salle des fêtes.

Ainsi, en juillet, l'entreprise OUTREVILLE-MIRANDA a refait les peintures des murs, plinthes et encadrements de portes. Par ailleurs, nous avons également fait installer des renforts sur les murs sous l'escalier où sont rangés les chariots de stockage du matériel. Le montant total de l'opération est de 5 649,24€ TTC.

Depuis plusieurs années, nous étions « à la recherche » d'une solution durable de réfection du parquet. Début août, l'entreprise AMS (qui assure l'entretien ménager des bâtiments de la commune) a refait le parquet par application d'un vernis spécial après décapage (montant : 1 596€ TTC). Cette solution devrait permettre de protéger ce parquet « historique » et d'en garantir la longévité.

La dernière étape de la rénovation sera le remplacement de certains luminaires par un éclairage leds, plus performant et plus économique. A l'extérieur, nous installerons une prise électrique qui permettra des raccordements lors de manifestations extérieures (marché de Noël, par exemple). C'est l'entreprise IRALI qui a été retenue pour cette prestation pour un montant de 2 987,52€.



Distribution des composteurs

Le 12 juin, les habitants de Germigny ont participé à une réunion d'information sur le compostage des déchets et sont venus récupérer les composteurs qu'ils avaient commandé auprès du SICTOM.

En effet, pour répondre à la loi de janvier 2024, le SICTOM propose gratuitement un composteur par foyer à installer dans son jardin pour le traitement des bio déchets.

Le Service Sensibilisation et Développement du SICTOM (représenté par Nicolas ARCHENAUULT) en a profité pour rappeler comment installer son composteur et réussir un bon compost.

Pour ceux qui ont passé une commande de composteurs, la distribution aura lieu prochainement. Vous serez contacté individuellement pour récupérer votre composteur en mairie de Germigny le jeudi soir à partir de 18h.



Food Trucks

Depuis début septembre, le Food truck Mam's cuisine de Mme LAFONT est installé sur le parking de l'école le vendredi soir et propose, entre autres des fish and chips, fricadelles, ainsi que des plats cuisinés. Vous pouvez la contacter par :

-  Facebook ou
-  06 01 48 08 45 ou
-  mams.cuisine45@gmail.com
-  <https://mam-s-cuisine.eatbu.com/?lang=fr>

Installé sur le parking de l'école depuis plusieurs années, le Food truck Star Pizza, géré par Éric FRANCOIS (bien connu à Germigny) a cessé son activité en juillet/août. En effet, Éric prend une retraite bien méritée ; son commerce étant en cours de reprise.

Cinéma en plein air

Le 29 juin, nous avons organisé notre désormais traditionnelle séance de cinéma en plein air. Malgré une météo capricieuse, une centaine de personnes a participé à ce rendez-vous convivial. Le groupe « Groove Code » a assuré l'ambiance musicale avec un répertoire contemporain. La restauration a été proposée par le restaurant de la Place (paëlla), Éric (burgers) et le Comité des Fêtes (saucisses/merguez-frites/glaces).

A 22h00, nous nous sommes tous retrouvés dans la salle des fêtes où le film « Le sens de la fête » a été projeté.

Merci à toutes et tous pour votre participation ainsi qu'aux bénévoles, élus et agents, qui ont contribué au succès de cette manifestation annuelle.

En 2025, la séance aura lieu le samedi 28 juin.



Conciliateur de justice

Nous sommes tous confrontés à des litiges devant lesquels nous sommes démunis par manque de soutien. Le conciliateur de justice permet de trouver une solution entre deux parties pour les litiges de moins de 5 000€ ou quand la nature du litige l'impose : baux d'habitation, consommation, voisinage,...

Le conciliateur de justice est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel après avis du procureur général. Il prête serment et est auxiliaire de justice bénévole tenu au secret à l'égard des tiers. Son rôle est d'instaurer (ou de réinstaurer) le dialogue entre les parties (physiques ou morales) afin qu'elles trouvent la meilleure solution de sortie du différend. Quand le conciliateur intervient, ce sont 86% des dossiers qui trouvent un accord !

Le conciliateur de notre secteur tient une permanence le 1^{er} mardi du mois à Sully/Loire et le 1^{er} mercredi du mois à Ouzouer/Loire.

Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat des mairies :

- Ouzouer / Loire : 02 38 27 05 05
- Sully / Loire : 02 38 36 20 08



Félicitations à Candice TOULOTTE, 6 ans et à sa sœur Alice, 3 ans, pour leurs performances en équitation avec Valse, ponette de Germigny.

Le 6 juillet 2024, à Lamotte Beuvron, Candice est devenue, pour la seconde année consécutive, championne de France en catégorie Mini Open pour les 5-6 ans et sa sœur Alice, championne de France, catégorie mini open 3 ans.

Candice et Alice font de l'équitation depuis leur plus jeune âge. Elles ont commencé à monter en Baby Poney à l'âge de 2 ans.



Exposition d'artistes locaux

Du 15 au 18 août, à l'initiative de Mme Elisabeth RODIER, a eu lieu, dans la salle du conseil pour la deuxième année consécutive, une exposition de 8 artistes locaux passionnés (Bouzy La Forêt, Germigny, Saint Benoit Sur Loire).

Environ une centaine de personnes dont de nombreux touristes a pu admirer des photographies, de la peinture, de la sculpture et du travail sur verre.

Une très belle réussite pour cette exposition.



Messages citoyens

Les végétaux

En début d'année, la commission voirie a fait le tour de la commune pour signaler aux riverains l'entretien nécessaire de leurs végétaux débordant sur la voie publique. En effet, ils peuvent endommager certains équipements ou nuire à la sécurité. Par ailleurs, le débroussaillage et la coupe des végétaux est obligatoire afin d'éviter les risques d'incendie et sanitaire, tant vis-à-vis du domaine public que de son voisin.

La commission passera de nouveau cet automne. D'ici là, merci à ceux qui auront réalisé l'entretien nécessaire.

Notez également que **le brûlage est interdit toute l'année**. Les déchets doivent être portés à la déchetterie (Châteauneuf ou St Aignan des gués).



Nos animaux domestiques

Afin d'éviter la prolifération des chats errants et pour raison sanitaire, il est nécessaire de contrôler la reproduction en les faisant stériliser.



Nous sommes nombreux à posséder un ou plusieurs chiens qui doivent être identifiés. Il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer que l'animal ne peut s'échapper de la propriété de son maître (clôture adaptée à la taille du chien) et qu'en promenade il est constamment tenu en laisse. La divagation est toujours source de problème et de conflit que l'on doit éviter.

Les dépôts sauvages

Il est toujours aussi difficile de lutter contre les dépôts sauvages, qu'ils soient dans la nature ou au pied des conteneurs.



Dans le premier cas, merci de signaler à la mairie ou à vos élus tout dépôt afin que nous procédions à l'enlèvement.

Dans le second cas, il se peut que les conteneurs soient pleins et/ou que la colonne enterrée soit en panne. Si tel est le cas, merci de prévenir le SICTOM au 02 38 59 50 25 ou par mail via le lien sur le site <https://www.sictom-chateauneuf.fr/>

Association Ateliers de Germigny

La saison 2024 / 2025 a débuté avec l'assemblée générale le Vendredi 30 août 2024 qui a regroupé 30 personnes dont 25 adhérents de l'an passé sur les 37 qui ont dansé aux Ateliers de Germigny en 2023 / 2024 et 1 nouvelle adhérente. Les présences de la presse Mme GOFFINET correspondante du Journal de Gien, de la mairie de Germigny par les élues Mmes Emily AVEZARD et Marie RAHMOUNI, du Comité des fêtes de Germigny par la présidente Mme Marie LE BIHAN ont été appréciées.

Les finances de l'association sont stables avec une hausse des adhésions venant des communes avoisinantes. De nouveaux projets émergent : stage, accueil mini orchestre, lien avec le comité des fêtes, lien avec Biaudes et Calines avec toujours priorité à l'apprentissage et l'approfondissement des danses folk avec 2 animateurs Jean-Luc et Sylvie et 1 musicien Patrick accompagné d'autres musiciens les vendredis de 20h30 à 22h30.

Les danses apprises lors des vendredis dans un esprit de convivialité permettent de fréquenter les bals folks de la région pour ceux qui le souhaitent que ce soit en lignes, en cercles, en couples, en quadrettes venez découvrir la musicalité de ce répertoire.

Planning du premier trimestre : 20 septembre - 11 octobre - 15 novembre - 29 novembre - 6 décembre - 20 décembre. Cotisation annuelle : 17€

Renseignements auprès de la Présidente Mireille PERONNET :

☎ 02 38 58 24 40 – 06 60 42 40 72

✉ peronnet.mireille@free.fr



Le don d'organes

Le don d'organes a besoin de vous, de nous car l'enjeu est important. Le nombre de patients en attente d'une greffe, qui augmente chaque année, est de 27 000 alors que le nombre de greffes réalisées par an est de l'ordre de 6 000 et l'on constate plus de 1000 décès par manque de greffons.

Le frein majeur est le taux de refus. Il est d'environ 33% alors que selon différentes enquêtes il devrait être de 15%. Même si notre loi précise que nous sommes tous donateurs, à moins d'avoir exprimé son refus de son vivant, il est très difficile dans un moment aussi douloureux et au regard de la sidération de l'instant, de répondre avec bienveillance sur l'éventuelle opposition du défunt. C'est pourquoi il faut en parler avec ses proches naturellement, sans être dans l'urgence : « toi, est-ce que tu t'opposerais au don de tes organes si les conditions de ton décès te plaçaient en situation de donneur potentiel ? ».

La ville de Gien est récemment devenue « ville ambassadrice du don d'organes », la commune d'Ouzouer sur Loire le sera bientôt. Cela marque l'engagement de ces deux villes pour promouvoir la démarche du don d'organes.

Pour plus d'informations, consulter les sites : <https://www.dondorganes.fr/>, www.greffesplus.fr,



Entre proches
On se le dit !

dondorganes.fr



agence de la
biomédecine
Du don à la vie

État civil

Période du 1^{er} juin 2024 au 31 août 2024

Naissance : néant

Mariage : néant

Décès : néant

Permanences de mairie

La mairie est ouverte au public le mercredi de 9h à 12h (permanence du maire) et le jeudi de 16h à 19h (permanence d'un adjoint).

En dehors de ces horaires, vous pouvez nous contacter par mail (mairie-germigny@orange.fr) ou par téléphone (02 38 58 27 03) pour tout renseignement ou rendez-vous.

Rentrée scolaire

Une nouvelle rentrée scolaire, qui s'est déroulée sous le soleil !

Une peinture au sol a été réalisée pendant les vacances suite à la demande du Directeur afin de matérialiser l'espace « autorisé ». Par ailleurs, deux bancs seront installés à l'extérieur durant l'année scolaire. A noter que la fibre tant attendue, devrait arriver dans les semaines à venir !

Cette année l'école de Germigny accueille 48 élèves de CP et CE1 dans la classe de Madame DELANOY et Monsieur BIET.

Nous souhaitons aux enseignants et aux élèves de passer ensemble une année scolaire riche en expériences et en apprentissages.



Réseau d'entreprises Germignones

Vous êtes auto entrepreneur, entrepreneur, travailleur indépendant, société, artisan dont le siège social est basé à Germigny, ce message est pour vous !

Dans le cadre de notre démarche de soutien aux entreprises locales et afin de promouvoir l'économie de notre commune, nous envisageons de mettre en place une rubrique dédiée aux entreprises de Germigny des Près sur le site Internet de la Mairie.

Cette section permettra de présenter vos activités, de valoriser vos savoir-faire et de faciliter les échanges entre vous et avec les habitants.

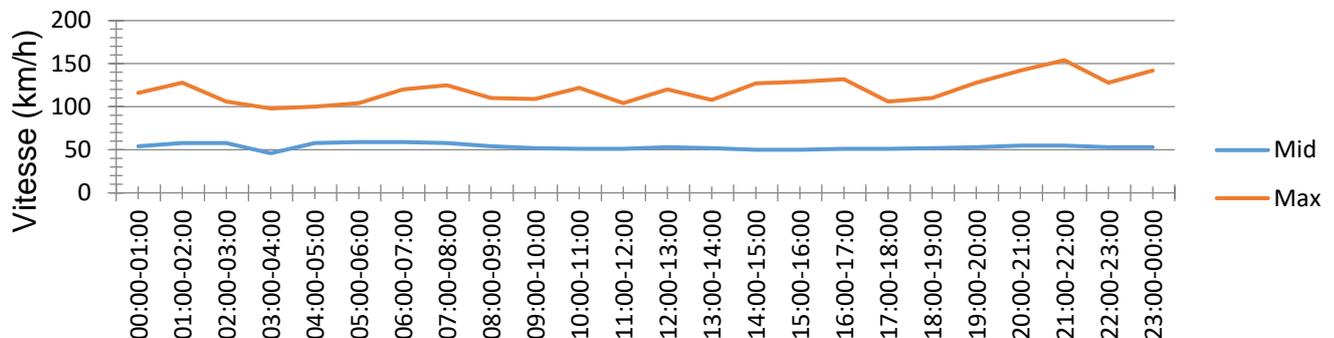
Si vous n'avez pas encore été contacté par la Mairie et que vous souhaitez vous faire connaître, merci de vous manifester auprès du secrétariat : 02 38 58 27 03.

Le radar pédagogique

En 2023, pour tenter de limiter la vitesse d'entrée de bourg en provenance de Châteauneuf, nous avons installé un radar pédagogique. Après un an d'utilisation, les résultats peuvent être considérés comme fiables : les réglages ont été peaufinés, les conducteurs se sont « habitués » à la présence du radar. Ci-dessous quelques données significatives extraites de la base de données du radar. Trafic moyen journalier : environ 1000 véhicules

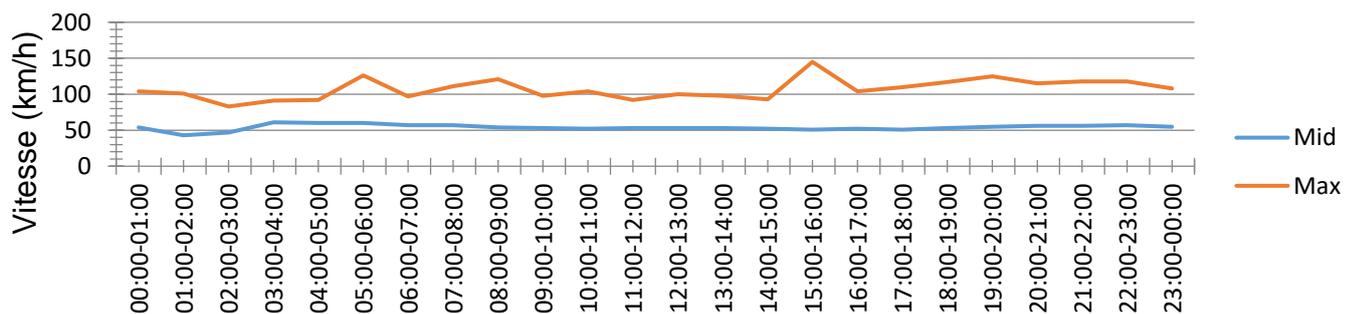
Analyse de Mars à juin 2024 :

Séquence Vitesse moyenne et maximale



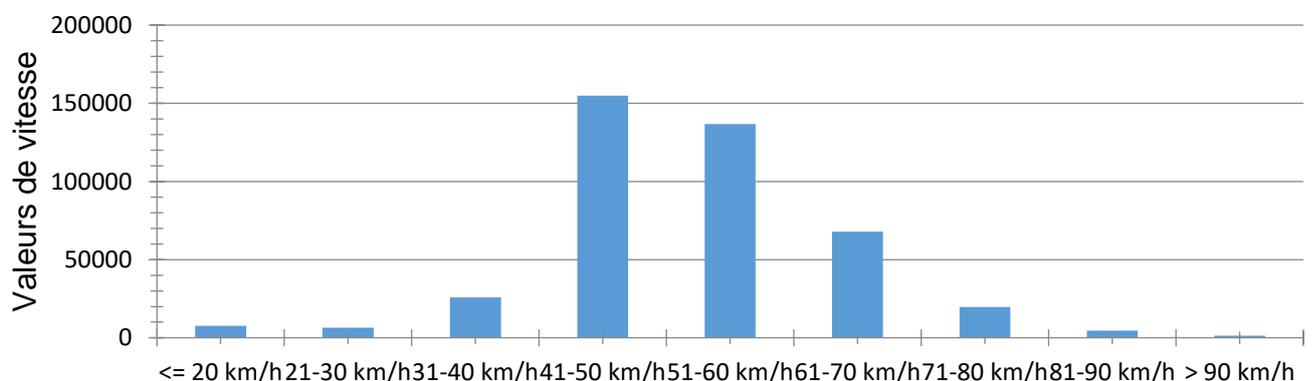
Analyse du 1er au 18 septembre 2024 :

Séquence Vitesse moyenne et maximale



Distribution des vitesses : attention, le radar prend plusieurs mesures (3 à 5) par véhicule, mais cela rend la distribution plus faible.

Distribution des vitesses



Bien que la vitesse moyenne soit légèrement inférieure à 60 km/h, ce qui pourrait sembler acceptable, elle est en réalité "abaissée" par des vitesses extrêmement basses (inférieures à 20 ou 30 km/h).

Cependant, l'aspect le plus préoccupant et regrettable demeure certaines vitesses maximales. Le triste record de mars à juin atteint 154 km/h, tandis qu'en septembre, il s'élève à 145 km/h.

Comment combattre ces conducteurs irresponsables qui mettent la vie d'autrui en péril ? Il est impossible de placer un gendarme derrière chaque véhicule ou d'installer des ralentisseurs tous les 50 mètres. L'appel au civisme ne suffit plus...